



Elections Ontario

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Participation des électeurs au vote par anticipation pour les élections partielles d'Orléans et d'Ottawa—Vanier

TORONTO, le 24 février 2020 – À ce jour, les chiffres préliminaires indiquent que, 4 822 électeurs, soit 4,35 p. 100 des électeurs inscrits, ont voté par anticipation lors de l'élection partielle provinciale d'Orléans. Par comparaison, 10 951 électeurs, soit 10,7 p. 100 des électeurs inscrits, ont voté par anticipation dans la circonscription électorale d'Orléans lors de l'élection générale de 2018.

À ce jour, les chiffres préliminaires indiquent que, 2 502 électeurs, soit 2,47 p. 100 des électeurs inscrits, ont voté par anticipation lors de l'élection partielle provinciale d'Ottawa—Vanier. Par comparaison, 6 495 électeurs, soit 6,9 p. 100 des électeurs inscrits, ont voté par anticipation dans la circonscription électorale d'Ottawa—Vanier lors de l'élection générale de 2018.

Les personnes de citoyenneté canadienne qui résident dans la circonscription électorale d'Orléans ou d'Ottawa—Vanier et qui sont âgées d'au moins 18 ans le jour du scrutin ont les qualités requises pour voter.

Les électeurs inscrits devraient avoir reçu leur carte d'information de l'électeur indiquant le lieu de vote qui leur a été attribué pour le jour du scrutin. Les électeurs qui n'ont pas reçu de carte d'information de l'électeur peuvent tout de même voter, mais il se peut qu'ils doivent mettre à jour ou ajouter leurs renseignements sur la liste des électeurs et présenter une pièce d'identité acceptable au moment de voter.

Pour savoir où et quand voter et pour obtenir des exemples de documents d'identification acceptables, consultez elections.on.ca.

Dates importantes

- Du 30 janvier au 26 février 2020 – Vous pouvez voter par bulletin de vote spécial dans les bureaux des directeurs du scrutin jusqu'à 18 h, le 26 février. Les électeurs devront remplir un formulaire de demande à l'adresse elections.on.ca ou dans leur bureau du directeur du scrutin avant de pouvoir voter.
- Du 26 au 27 février 2020 – La publicité politique est interdite du 26 février à 0 h 01 (heure de l'Est) au 27 février à 23 h 59 (heure de l'Est).



Elections Ontario

- 27 février 2020 – La publication de sondages électoraux qui n'ont pas été rendus publics antérieurement est interdite de 0 h 01 à 21 h (heure de l'Est), le 27 février.
- 27 février 2020 – Jour du scrutin – Les bureaux de vote seront ouverts de 9 h à 21 h (heure de l'Est).

Élections Ontario est l'organisme apolitique chargé de la tenue des élections provinciales, des élections partielles et des référendums. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez elections.on.ca ou composez le 1 888 668-8683 (ATS : 1 888 292-2312).

Also available in English

Renseignements

Élections Ontario – Relations avec les médias
media@elections.on.ca
1 866 252-2152